

PRÉFÈTE DE L'ALLIER

Direction départementale des territoires  
Service Environnement

Yzeure, le 12 mars 2020

Bureau : Environnement et territoire

Affaire suivie par : Nathalie BROSSE  
Tél : 04 70 48 77 79  
[nathalie.brosse@allier.gouv.fr](mailto:nathalie.brosse@allier.gouv.fr)

Note de présentation

La société ARALEP sollicite une autorisation de capture et de transport du poisson à des fins scientifiques ou de sauvegarde.

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la RN 7 aux alentours de l'agglomération de Moulins, soit au nord (opérations d'aménagement à 2 x 2 voies - section 1 barreau de Trévol) et au sud (Liaison A 79 – Bessay/Allier), la société ARALEP a été mandatée par la DREAL Auvergne Rhône Alpes pour effectuer des inventaires piscicoles et astacicoles sur différents cours d'eau des secteurs concernés par les aménagements.

Ces pêches électriques pourront être réalisées sur les cours d'eau suivants :

- Bessay/allier : le Luzeray et le ruisseau de la Crevée,
- Trévol : le ruisseau des Planchettes, le bief des Sanciois et le ruisseau des Sanciois.

La société ARALEP sollicite cette autorisation pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2020 au 30 septembre 2020.

Les articles R 432-6 à R 432-11 du Code de l'Environnement encadrent l'organisation de ces opérations dont les autorisations sont délivrées au titre de l'article L 136-9 du Code de l'Environnement à des fins scientifiques et écologiques.

En application de la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'Environnement, le présent projet d'arrêté préfectoral est soumis à consultation du public.

Le projet d'arrêté préfectoral est consultable soit sur le site internet de la Préfecture de l'Allier <http://www.allier.gouv.fr> soit à la Préfecture – MIC – Politiques Interministérielles Economie et Environnement – 2, rue Michel de l'Hospital – 03000 MOULINS.

Le dossier de demande est consultable à la Direction Départementale des Territoires – Service Environnement – Bureau Environnement et Territoire – 51 bd Saint-Exupéry – CS 30110 – 03400 YZEURE.

Toute personne intéressée peut faire part de ses observations directement sur la boîte fonctionnelle dédiée à cet usage ([pref-avis-public@allier.gouv.fr](mailto:pref-avis-public@allier.gouv.fr)) ou par courrier adressé à la Direction Départementale des Territoires – Service Environnement – 51 bd Saint-Exupéry – CS 30110 – 03400 YZEURE.